

Arrêté N° 2025-004

La Présidente de l'Université Lyon 2,

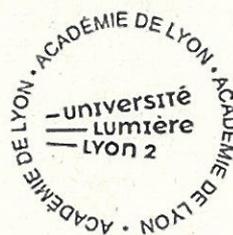
Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à MASTER JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES / MEDIATION est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 07/01/2025



La Présidente,

Isabelle von Buelzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2024 - 2025

Intitulé exact du diplôme :

MASTER 2 JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES / MEDIATION

| | Nom, prénom | Qualité : |
|----------------------|---------------------|----------------------|
| Président du jury | BASCOULERGUE Adrien | mcf |
| Enseignant-chercheur | CHARRIER Philippe | Enseignant chercheur |
| Professionnelle | WALKER Gaëlle | Médiatrice |